

Éthique sociale et économique

Les textes présentés dans ce dossier sont tous issus du cours d'éthique sociale et économique offert à l'automne 2011 à la Faculté de philosophie de l'Université Laval.

Dans le cadre de ce cours, les étudiants devaient produire un travail sous forme d'article scientifique. Il s'agissait d'un exercice très exigeant, et de longue haleine. Ainsi, en vue de la rédaction de leur travail, chaque étudiant devait soumettre un projet de recherche, qui incluait une problématique générale, un plan détaillé du travail prévu et une bibliographie commentée des titres essentiels à la rédaction du travail. Ce n'était pas une mince tâche, mais les résultats furent à la hauteur, et nous avons pensé récompenser certains étudiants en leur offrant l'occasion de publier leur travail, révisé à l'aune de l'évaluation scrupuleuse de David Rocheleau-Houle, assistant dans ce cours.

Des six étudiants invités à soumettre leur texte, quatre ont accepté de le réviser pour publication. Mais la qualité des travaux soumis pour ce cours était telle que nous aurions aisément pu proposer la même chose à une dizaine d'étudiants, si ce n'était des contraintes d'espace imposées par la revue. Cela dit, si les quatre textes paraissent aujourd'hui dans ce dossier, l'invitation envoyée aux étudiants ne venait pas avec une garantie de publication. Leur texte devait respecter la forme d'un article scientifique, et les étudiants choisis devaient se plier au jeu de l'évaluation par les pairs. Il s'agissait d'un exercice très formateur pour des étudiants encore au premier cycle.

La problématique du travail était au choix de l'étudiant, à la seule condition qu'il s'agisse d'un travail en éthique économique et sociale, que nous pourrions définir comme le champ de la philosophie morale qui questionne les présupposés normatifs sur lesquels se fondent les systèmes, les institutions et les pratiques de la vie sociale et économique, mais qui cherche aussi à développer des critères visant à offrir une évaluation éthique ou morale de ces domaines.

L'objectif plus particulier du cours de cette année était d'introduire au champ de l'éthique économique, en interrogeant les modèles par lesquels il est possible d'aborder le rapport entre le marché et la morale, et en discutant les problématiques qui en découlent. Nous nous sommes ainsi intéressés pendant la session d'automne aux fondements normatifs de l'économie de marché et aux institutions qui la structurent, tels le marché, l'entreprise et l'État. Puis, nous nous sommes penchés sur les outils nécessaires à l'évaluation *morale* de l'économie de marché et sur différentes propositions de réforme de cette dernière, comme celle d'un capitalisme de solidarité, d'un revenu minimal garanti ou d'un socialisme de marché.

Dans l'optique de l'éthique économique, nous avons aussi discuté brièvement nombre de questions de grande actualité, dont certaines sont approfondies dans les articles de ce dossier. Nous pensons notamment à la question de la responsabilité sociale des entreprises, ou à des questions de justice plus générales qui soulèvent des questions économiques, comme celles de la santé publique, de l'éthique environnementale ou de la justice internationale.

Dans le premier texte du dossier, BENEDICTE COLLIGNON propose de penser les problématiques liées aux changements climatiques dans un contexte de coopération internationale. L'auteure se concentre d'abord sur la nature même du bien à protéger, l'atmosphère, qu'il est nécessaire de bien comprendre si l'on espère régler les problèmes liés à la coopération internationale concernant la régulation des émissions de gaz à effet de serre (GES). La gestion de l'atmosphère est très complexe, puisqu'elle est un bien commun international. En ce sens, les problèmes de coopération et les stratégies opportunistes de la part des acteurs concernés sont particulièrement criants.

L'auteure présente différentes solutions, à la fois politiques et économiques, pour inciter les acteurs à coopérer pour la gestion de l'atmosphère. En prenant la voie des permis d'émissions de GES, l'auteure favorise la régulation économique du problème de coopération. Toutefois, une question essentielle demeure, à laquelle l'auteure consacre une part importante de son article : celle de la procédure exacte à adopter pour allouer les permis d'émission aux différents acteurs. Après avoir présenté, discuté et critiqué quelques possibilités, l'auteure présente comme étant préférable la distribution des permis d'émission

inspirée de la théorie de la justice de John Rawls. C'est ainsi qu'elle propose une solution au problème de coopération lié à la gestion de l'atmosphère.

Pour sa part, RAPHAËL GAGNE-COLOMBO identifie, dans son article, que l'intervention de l'État auprès des entreprises laissera toujours un « vide réglementaire », car il est impossible pour l'État de réguler et réglementer tous les comportements. L'auteur présente la théorie de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) comme étant une solution pertinente pour combler ce vide. L'objectif de l'auteur est de montrer comment la RSE complète la régulation des entreprises déjà entamée par l'État, qui demeure toujours incomplète. De cette façon, étant donné qu'il est impossible pour l'État de réguler toutes les sphères du marché et d'empêcher la totalité des comportements opportunistes des entreprises, de nouvelles solutions à la régulation étatique deviennent réellement pertinentes.

L'auteur, pour introduire la RSE, présente d'abord la théorie de l'actionnaire et celle des parties prenantes. Il présente ensuite la RSE comme un pont entre l'autorégulation et l'hétérorégulation. L'autorégulation peut être avantageuse pour une entreprise, qui peut ainsi adapter ses pratiques pour éviter, par exemple, d'avoir une mauvaise réputation publique. L'hétérorégulation est, pour sa part, une approche insuffisante selon l'auteur, étant donné qu'il semble impossible que l'État puisse empêcher tous les comportements opportunistes. La responsabilité sociale avancée par la RSE motive l'autorégulation, car agir de manière responsable peut représenter une plus-value intéressante pour toute entreprise. L'opinion publique constitue ainsi la force qui motive les entreprises à agir de manière responsable.

De son côté, MARIE-NOËL PAQUIN propose, dans le cadre de son article, une réflexion sur le travail des enfants dans le monde en prenant comme point de départ la question suivante : devons-nous favoriser une approche abolitionniste ou faire preuve d'un certain laxisme ? L'auteure défend une thèse originale à propos de cette question, s'inspirant fortement de Debra Satz. Plutôt que d'interpréter le travail infantile comme une catastrophe à éradiquer, l'auteure défend une approche réformiste, où le travail des enfants doit être réglementé, encadré, mais pas nécessairement interdit.

Autant des raisons pratiques que théoriques motivent le choix réformiste plutôt qu'abolitionniste. D'un point de vue théorique, l'auteure favorise une approche contextualiste, où il est nécessaire de prendre en compte les pratiques et les mœurs de chaque société. D'un point de vue pratique, il semble d'abord peu réaliste d'interdire dans tous les contextes le travail des enfants. En effet, comment surveiller tous les comportements ? Le risque de précariser de manière plus importante la condition infantile deviendrait plus grand. Les individus pourraient se mettre à cacher le travail infantile pour ne pas être pénalisés, par exemple. D'un autre côté, la réglementation du travail des enfants, plutôt que l'abolition, peut permettre d'améliorer la situation de certains enfants. En réglementant les pratiques, certains enfants pourront travailler en sécurité. Ainsi, au niveau international, il n'apparaît pas, aux yeux de l'auteure, que l'abolition du travail des enfants est la meilleure solution pour améliorer les conditions de vie de ceux-ci.

Dans le dernier texte qui constitue ce dossier, CATHERINE RIOUX s'intéresse aux questions liées à la gestion de la santé publique. Quels soins l'État doit-il payer ? Doit-il tout payer ou, considérant que ses ressources sont limitées, doit-il en payer seulement certains ? Si cette dernière option prévaut, lesquels exactement ? L'auteure cherche, dans son article, à évaluer les réponses de Ronald Dworkin à ces questions. De manière plus précise, la position de Dworkin est celle du « prudent insurance test » (PIT), qui permet d'établir quels soins l'État devrait payer. L'auteure, en évaluant cette théorie, cherche à répondre à des critiques formulées envers Dworkin, dont celle selon laquelle elle laisserait au dépourvu les citoyens avec des maladies rares et celle selon laquelle le PIT serait une procédure paternaliste. Ce dernier élément poserait particulièrement problème pour Dworkin, car celui-ci affirme également qu'il ne faut pas prendre la voie du paternalisme. Si le PIT s'avère paternaliste, alors la théorie de Dworkin souffrirait d'incohérence. L'auteure tâche ainsi de nous montrer que ce n'est pas le cas.

L'auteure réfute la critique selon laquelle ce test laisserait de côté les citoyens avec des maladies rares, qu'il serait ainsi discriminatoire envers ces citoyens. Les individus auraient, selon l'auteure, avantage à inclure les maladies rares dans les couvertures assurantielles, car les coûts sont mutualisés. De plus, le fait que le PIT, dans la mesure où il est le résultat du choix délibéré des citoyens, n'inclut pas de protection pour les maladies rares ne vient pas attaquer directement l'égalité morale des individus. Ensuite, l'auteure montre en quoi il n'y a pas d'incohérence dans la théorie de Dworkin autour de la

question du paternalisme. La critique formulée envers la théorie de Dworkin est que, alors que celui-ci cherche à fonder sa théorie sur les préférences individuelles des citoyens, il ne peut adopter une politique d'assurance santé obligatoire qu'en recourant à des mesures paternalistes. L'auteure cherche à montrer, dans la troisième section de son article, que la position de Dworkin fait preuve d'un paternalisme limité qui ne menace pas la cohérence de sa théorie. La distinction entre le paternalisme volitionnel et le paternalisme critique est d'une importance capitale pour répondre à cette critique.

En terminant, nous tenons à remercier l'équipe de rédaction de la revue *Phares* pour son importante collaboration à ce projet, ainsi que l'ouverture dont elle a fait preuve à propos du sujet de ce dossier. Sans cette équipe dévouée, ce projet n'aurait pu être mené à terme.

DAVID ROCHELEAU-HOULE
PATRICK TURMEL